

Article 1 : L'ASA Lozère organise en 2023, un challenge gratuit, ouvert à tous les licenciés, toutes les épreuves ayant obtenu un permis d'organisation FFSA (Hors Finale) Rallye, Rallye Tout Terrain, Montagne et, permettront aux participants de cumuler des points tout au long de la saison. L'ASA reconduit également pour ses licenciés, un rabais sur engagement, pour l'ensemble des épreuves qu'elle organise. En rallye, l'équipage complet devra être licencié à l'ASA.

Article 2 : Dans chaque épreuve, les participants marqueront des points suivant leur classement et d'après le tableau ci-dessous. Les participants en Nouveau Départ après abandon lors d'un rallye ne pourront prétendre aux points d'Arrivée.

Position	Groupe	Classe
1 ^{er}	6 Points	10 Points
2 ^{ème}	4 Points	8 Points
3 ^{ème}	3 Points	7 Points
4 ^{ème}	2 Points	6 Points
5 ^{ème}	1 Point	5 Points
6 ^{ème}	-	4 Points
7 ^{ème}	-	3 Points
8 ^{ème}	-	2 Points
Au-delà de la 8 ^{ème} place		1 Point

Ces points (Groupe / Classe) sont cumulables. Si moins de 3 partants dans le groupe ou dans la classe, les points du groupe ou de la classe seront divisés par 2. Le total des points sera multiplié par un coefficient suivant le type d'épreuve.

Epreuve	Coefficient
Internationale / Championnat de France	5
Nationales	3
Régionales	2

Points Bonus Epreuves ASA Lozère :

Départ (Figurant sur la liste des autorisés au départ)	6 Points
Arrivée (Figurant sur le classement final définitif y compris les nouveaux départ)	6 Points

Les ex aequo seront départagés par le nombre d'épreuves. Le plus grand nombre étant prioritaire.

Article 3 : Il sera établi un classement général sur la saison 2023. Les prix suivants seront attribués (en numéraire ou en bon d'achat) :

Classement	Montagne	Rallye Pilotes	Rallye Copilotes
1 ^{er}	500 €	500 €	Licence RCC 2023 <i>hors cotisation ASA</i>
2 ^{ème}	250 €	250 €	½ Licence RCC 2023 <i>hors cotisation ASA</i>
3 ^{ème}	170 €	170 €	80 €
4 ^{ème}	80 €	80 €	50 €

Article 4 : Chaque concurrent devra, pour valider ses résultats, envoyer ses résultats via le formulaire disponible sur le site de l'ASA Lozère dans les 8 Jours suivant l'épreuve concernée. Toute réclamation devra être faite par mail à l'adresse asalozere@yahoo.fr au plus tard dans les 15 Jours suivant la publication des classements sur le site www.asalozere.org

Article 5 : La distribution des prix s'effectuera lors de la prochaine assemblée générale de l'ASA. Seuls les participants présents pourront prétendre à l'attribution de leur prix.

Article 6 : Tous les cas non prévus par le présent règlement seront examinés et réglés par le Comité Directeur de l'ASA.

Bonne saison 2023 à tous